

**Rapport BOP 1.1**  
**«Ventilation de certains éléments du**  
**compte de résultats des**  
**établissements de crédit - Annexe»**

## Sommaire

1	Liste des natures économiques des opérations avec des non-résidents .....	3
1.1	Services .....	3
1.2	Revenus des investissements .....	19
1.3	Transferts courants de capital .....	20

# 1 Liste des natures économiques des opérations avec des non-résidents

## 1.1 Services

<b>Travail à façon et services de réparation</b>	
094	<p>Travail à façon et de perfectionnement sur des produits appartenant à des non-résidents</p> <p>Les services de production manufacturière utilisant des facteurs physiques de production appartenant à des tiers englobent les opérations de traitement, d'assemblage, d'étiquetage, d'emballage, etc., assurées par des entreprises qui ne sont pas propriétaires des biens concernés.</p> <p>La production manufacturière est effectuée par une entité qui perçoit une rémunération de la part du propriétaire.</p> <p>La valeur de la rémunération perçue au titre de la transformation de facteurs physiques de production appartenant à des tiers ne correspond pas nécessairement à la différence entre la valeur des biens expédiés pour être transformés et leur valeur après transformation.</p> <p>Sont exclus l'assemblage d'éléments préfabriqués (inclus sous Bâtiment et travaux publics), l'étiquetage et l'emballage qui sont liés au transport (inclus sous Transports – services auxiliaires).</p>
098	<p>Services d'entretien et de réparation non compris ailleurs</p> <p>Les services d'entretien et de réparation non compris ailleurs englobent les travaux d'entretien et de réparation qui sont effectués par des résidents sur des biens appartenant à des non-résidents (et vice versa). Les réparations peuvent être accomplies au siège de l'entreprise du réparateur ou ailleurs.</p> <p>La valeur des travaux d'entretien et de réparation comprend toute pièce ou matériel fourni par le réparateur et inclus dans les frais.</p> <p>L'entretien et la réparation de navires, d'avions et d'autres matériels de transport sont inclus dans cette rubrique.</p> <p>Le nettoyage des matériels de transport est exclu, car il est inclus dans la rubrique Services auxiliaires de transport.</p> <p>L'entretien et la réparation de bâtiments et ouvrages de génie civil sont exclus, car ils sont inclus dans la rubrique Bâtiment et travaux publics, codes 156 et 157.</p> <p>L'entretien et la réparation d'ordinateurs sont exclus, car ils sont inclus sous Services informatique, codes 862-864.</p>

<b>Transports</b>	
<b>Transport maritime</b> Cette sous-rubrique recouvre tous les services de transport par mer	
100	Transport maritime et côtier de passagers
101	Transport maritime et côtier de fret
102	Transport maritimes et côtier - services auxiliaires
<b>Transport aérien</b> Cette sous-rubrique recouvre tous les services de transport par voie aérienne	
110	Transport aérien de passagers
111	Transport aérien de fret
112	Transport aérien – services auxiliaires
<b>Transport ferroviaire</b> Les transports ferroviaires couvrent les transports par train	
113	Transport ferroviaire de passagers
114	Transport ferroviaire de fret
115	Transport ferroviaire – services auxiliaires
<b>Transport routier</b> Les transports routiers couvrent le transport par camion, poids lourds, autobus et autocars	
116	Transport routier de personnes
117	Transport routier de fret
118	Transport routier - services auxiliaires
<b>Transport fluvial</b> Les transports fluviaux se réfèrent au transport international sur les rivières, canaux et lacs. Sont incluses les voies navigables qui se situent à l'intérieur d'un pays et celles qui sont partagées entre deux pays ou plus	
123	Transport fluvial de passagers
124	Transport fluvial de fret
125	Transport fluvial – services auxiliaires

Autres modes transport et autres services auxiliaires	
126	<p><b>Transport spatial</b></p> <p>La rubrique des transports spatiaux inclut les lancements de satellites effectués par des entreprises commerciales pour les propriétaires de satellites (comme les entreprises de télécommunications) et les autres opérations réalisées par les exploitants d'engins spatiaux, comme le transport de biens et de personnes dans le cadre d'expériences scientifiques.</p> <p>Cette sous-rubrique couvre aussi les transports de passagers dans l'espace et les paiements effectués par une économie pour que ses résidents puissent utiliser les vaisseaux spatiaux d'une autre économie.</p>
127	<p><b>Transport par conduites</b></p> <p>Les transports par conduites couvrent le transport international de biens en conduites, notamment le transport de pétrole et de produits connexes, d'eau et de gaz.</p> <p>Sont exclus les services de distribution, notamment des sous-stations vers le consommateur (qui sont inclus sous Autres services fournis aux entreprises n.c.a., code 899)</p>
128	<p><b>Transport d'électricité</b></p> <p>Le transport d'électricité comprend les services de transport d'électricité à haute tension via un groupe interconnecté de lignes et d'équipements associés entre les points d'alimentation et les points auxquels cette électricité est transformée en basse tension pour livraison aux consommateurs ou à d'autres systèmes électriques.</p> <p>Sont inclus les frais de transport d'électricité, lorsqu'ils sont distincts du processus de production et de distribution.</p> <p>La fourniture d'électricité en elle-même est exclue.</p> <p>Sont également exclus les services de distribution d'électricité (inclus sous Autres services fournis aux entreprises n.c.a., code 899).</p>
129	<p><b>Autres services auxiliaires des transports</b></p> <p>Les autres services annexes et auxiliaires des transports couvrent tous les autres services de transport qui ne peuvent être alloués à aucune des composantes des services de transport décrites ci-dessus.</p>
143	<p><b>Services postaux et de courrier</b></p> <p>Les services postaux et de courrier couvrent la levée, l'acheminement et la distribution des lettres, journaux, revues, brochures, autres imprimés, colis et paquets, y compris les services de guichet postal et de location de boîtes postales.</p>

<b>Voyages à titre professionnel</b>	
203	<p>Dépense de voyage à titre professionnel</p> <p>Ce poste couvre toutes les dépenses de voyages effectués à titre professionnel.</p>

<b>Services financiers</b>	
130	<p>Services financiers</p> <p>Les services financiers incluent les frais de collecte de dépôts et de prêt, les frais de garanties ponctuelles, les frais ou pénalités pour remboursement anticipé ou tardif, les frais de compte, les frais liés aux lettres de crédit, les services associés aux cartes de crédit, commissions et frais liés au crédit-bail, à l'affacturation, à la souscription de titres, et à la compensation des paiements.</p> <p>Sont également inclus les services de conseils financiers, les services de garde d'avoirs financiers ou de lingots, les services de gestion d'avoirs financiers, les services de contrôle, les services de fourniture de liquidités, les services de gestion et de prise de risques autres que l'assurance, les services de fusions et acquisitions, les services de notation de crédit, les services boursiers et les services fiduciaires.</p>

<b>Rémunération pour usage de la propriété intellectuelle</b>	
220	<p>Services de licence pour l'utilisation de produits de la recherche et développement</p> <p>Ce poste reprend les frais pour l'utilisation de droits de propriété (tels que brevets, marques de fabrique, droits d'auteur, procédés et créations industriels, y compris secrets commerciaux et franchises). Les droits dont il s'agit peuvent résulter d'activités de recherche et développement, ainsi que de commercialisation.</p>
<p>Redevances pour l'utilisation de la propriété intellectuelle</p> <p>Reprennent les frais de licences aux fins de la reproduction ou de la distribution des droits de propriété intellectuelle, matérialisés par des œuvres originales ou des prototypes (tels que les droits d'auteur sur les livres et manuscrits, les logiciels informatiques, les œuvres cinématographiques et les enregistrements sonores), et les droits voisins (tels que les représentations en direct et la diffusion de programmes par la télévision, le câble et le satellite).</p>	
221	Redevances pour l'utilisation de la propriété intellectuelle – licences pour la reproduction et/ou distribution de produits audiovisuels
222	Redevances pour l'utilisation de la propriété intellectuelle – licences pour la reproduction et/ou distribution de logiciels informatiques
223	Redevances pour l'utilisation de la propriété intellectuelle – licences pour la reproduction et/ou distribution d'autres produits

<b>Services de télécommunication, services informatiques et services d'information</b>	
Télécommunication	
144	<p>Les services de télécommunication englobent la transmission de sons, d'images ou d'autres informations par téléphone, télex, télégramme, radio ou télévision, satellite, courrier électronique, télécopie, etc., ainsi que les services de réseau, de téléconférence et d'appui fournis aux entreprises.</p> <p>Ils n'incluent pas la valeur des informations transportées.</p> <p>Ils couvrent aussi les services de téléphonie cellulaire, de fourniture de dorsales internet et d'accès en ligne, y compris la fourniture de l'accès à l'internet.</p> <p>Sont exclus les services d'installation de matériel de réseau téléphonique, qui sont inclus sous Bâtiment et travaux publics, codes 156,157 ainsi que les services de base de données (inclus sous Services informatiques, codes 862-864).</p>

<b>Services de télécommunication, services informatiques et services d'information</b>	
<p><b>Services informatiques</b></p> <p>Les services informatiques englobent les services liés aux matériels et/ou logiciels informatiques et les services de traitement de données.</p> <p>Sont inclus également les services de conseil et d'installation des matériels et logiciels, l'entretien et la réparation des ordinateurs et des équipements périphériques, les services de reprise en cas de sinistre, la fourniture de conseils et d'assistance sur des sujets touchant à la gestion de ressources informatiques, l'analyse, la conception et la programmation de systèmes prêts à l'emploi (y compris le développement et la conception de pages Web) et la fourniture de conseils techniques relatifs aux logiciels, les licences d'utilisation de logiciels ne répondant pas aux besoins particuliers de clients, le développement, la production, la fourniture et la documentation de logiciel répondant aux besoins particuliers de clients, y compris de systèmes d'exploitation réalisés sur commande pour des usages spécifiques, la maintenance de systèmes et les autres services de soutien comme la formation fournie au titre des activités de conseil, les services de traitement des données tels que la saisie, le classement et le traitement de données en temps partagé, les services d'accueil de pages Internet (c'est-à-dire la fourniture pour les pages Internet des clients d'un espace sur un serveur) et la gestion des installations informatiques.</p> <p>Sont exclus les frais de licence aux fins de la reproduction ou de la distribution de logiciels, qui sont inclus sous Redevances pour l'utilisation de la propriété intellectuelles – licences pour la reproduction et/ou distribution de logiciels informatiques, code 222.</p> <p>La location d'ordinateurs sans un opérateur est incluse sous Services de leasing opérationnel, code 270.</p>	
862	Services informatiques – originaux de logiciels
863	Services informatiques – autres logiciels
864	Autres services informatiques



<b>Services de télécommunication, services informatiques et services d'information</b>	
Services d'information	
163	<p>Service d'information – agences de presse</p> <p>La rubrique des services d'agence de presse inclut la communication d'informations, de photographies et d'articles de fond aux médias.</p>
164	<p>Service d'information – autres services d'information</p> <p>Les autres services d'information couvrent les services concernant les bases de données (conception de bases de données, stockage et diffusion de données et de bases de données (y compris annuaires et listes de distribution), en ligne et par le biais de supports magnétiques, optiques ou imprimés et les portails de recherche sur l'Internet (services de moteur de recherche trouvant des adresses Internet pour les clients qui introduisent des questions sous forme de mots-clés).</p> <p>Ils incluent aussi les abonnements directs individuels aux journaux et périodiques, reçus par courrier, transmission électronique ou tout autre moyen; les autres services de mise à disposition de contenus en ligne et les services de bibliothèques et archives.</p> <p>Les contenus téléchargés qui ne sont pas des logiciels (inclus sous Services informatiques, code 864) ou des fichiers audio et vidéo (inclus sous Services audiovisuels, code 231) font partie des services d'information.</p>

<b>Bâtiments et travaux publics</b>	
156	Services de construction à l'étranger
157	<p>Services de construction au Luxembourg</p> <p>Le poste bâtiment et travaux publics couvre la construction, la rénovation, la réparation ou l'agrandissement d'actifs immobilisés qui se présentent sous la forme de bâtiments, les aménagements fonciers relevant de l'ingénierie et d'autres ouvrages de génie civil (y compris les routes, ponts, barrages, etc.).</p> <p>Sont inclus les travaux d'installation et d'assemblage qui s'y rapportent, la viabilisation du site et les travaux généraux de construction, les services spécialisés comme la peinture, la plomberie et la démolition, et la gestion de projets de construction. Les contrats de construction, dans le cadre du commerce international, dans la rubrique des services, sont généralement de courte durée. Lorsque la réalisation de projets de bâtiment et travaux publics de grande envergure confiés à une entreprise non-résidente nécessite une année ou plus, l'entreprise impliquée dans ce type de projet sera considérée comme une entité résidente.</p> <p>La rubrique services de construction à l'étranger (code 156) englobe les services de bâtiment et travaux publics fournis à des non-résidents par des entreprises résidentes de l'économie déclarante (crédit/exportations) et les biens et services achetés dans l'économie hôte par ces entreprises (débit/importations).</p> <p>Le poste services de construction au Luxembourg (code 157) comprend les services de bâtiment et travaux publics fournis à des résidents de l'économie déclarante par des entreprises de bâtiment et travaux publics non-résidentes (débit) et les biens et services achetés dans l'économie déclarante par ces entreprises non-résidentes (crédit).</p>

<b>Assurances, régimes de retraites et garanties standardisées</b>	
<p><b>Assurances générales</b></p> <p>Les assurances générales englobent toutes les autres formes d'assurance risques divers, y compris l'assurance-vie temporaire, l'assurance accident et maladie (à moins que celles-ci ne soient fournies dans le cadre des régimes de sécurité sociale publics), l'assurance des transports maritimes, aériens et autres transports; l'assurance incendie et autres dommages aux biens, l'assurance pertes pécuniaires, l'assurance responsabilité civile générale et d'autres formes d'assurance telles que l'assurance voyages et l'assurance liée aux prêts et cartes de crédit.</p>	
180	Primes – assurances générales
185	Indemnités – assurances générales
<p><b>Assurances vie</b></p> <p>Les détenteurs de polices d'assurance-vie effectuent des paiements réguliers (mais il peut y avoir un seul paiement) à un assureur qui s'engage, en contrepartie, à verser à l'assuré une somme minimum convenue, ou une rente, à une date donnée ou au moment de son décès, si celui-ci survient avant.</p>	
181	Primes – assurances-vie
186	Indemnités – assurances-vie
<p><b>Assurance de transport de marchandises</b></p> <p>L'assurance de transport de marchandises concerne l'assurance des biens devant faire l'objet d'une exportation ou d'une importation.</p>	
182	Primes – assurances de transport de marchandises
187	Indemnités – assurances de transport de marchandises
<p><b>Services auxiliaires</b></p> <p>Cette sous-rubrique recouvre les opérations qui sont étroitement liées aux services d'assurance et de fonds de pension, y compris les commissions des agents, les services d'agents et de courtiers d'assurance, les services de conseil en assurance et en constitution de retraites, les services d'évaluation des dommages et de règlement des sinistres, les services actuariels, les services d'administration des sauvetages, les services de réglementation et de contrôle des indemnisations et les services de recouvrement.</p>	
184	Services auxiliaires à des opérations d'assurances (commissions, frais d'expertise)

<b>Assurances, régimes de retraites et garanties standardisées</b>	
<b>Régimes de retraites</b> Les régimes de retraite couvrent les services fournis par des fonds créés par des administrations publiques ou par des sociétés d'assurance afin de fournir, au profit de groupes spécifiques de salariés, des revenus au moment de la retraite ou des prestations en cas de décès ou d'invalidité.	
780	Régimes de retraite et garanties standardisées – régime de retraites - contributions
781	Régimes de retraite et garanties standardisées – régime de retraites - prestations
782	Régimes de retraite et garanties standardisées – régime de retraites – services facturés explicitement
<b>Garanties standardisées</b> Les services de garantie standard sont les services liés aux régimes de garantie standard. Il s'agit d'arrangements dans lesquels une partie (le garant) s'engage à couvrir les pertes du prêteur en cas de défaillance de l'emprunteur. Le crédit à l'exportation et les garanties de prêt étudiant en sont des exemples.	
783	Régimes de retraite et garanties standardisées – garanties standardisées - primes
784	Régimes de retraite et garanties standardisées – garanties standardisées - indemnités
785	Régimes de retraite et garanties standardisées – garanties standardisées – services facturés explicitement

<b>Autres services aux entreprises</b>	
<p><b>Services de recherche et de développement</b></p> <p>Les services de recherche et développement sont composés de services liés à la recherche fondamentale, à la recherche appliquée, et au développement expérimental de nouveaux produits et processus. En principe, ces activités dans les sciences physiques, les sciences sociales, et les sciences humaines sont incluses dans la présente catégorie, y compris l'élaboration des systèmes d'exploitation qui constituent des avancées technologiques. Est également incluse la recherche commerciale qui a trait à l'électronique, aux produits pharmaceutiques et à la biotechnologie.</p> <p>La fourniture de services de recherche et développement personnalisés et non personnalisés (code 790) couvre la prestation de services de recherche et développement adaptés à des besoins spécifiques (personnalisés) ou standard (non personnalisés), à l'exclusion des ventes de droits de propriété (comprises sous le code 791) et des ventes relatives à des licences pour reproduire ou utiliser (incluses sous Services de licence pour l'utilisation de produits de la recherche et développement, code 220).</p> <p>La vente de droits de propriété découlant de la R&amp;D (code 791) comprend les brevets, les droits d'auteur découlant de la R&amp;D, les procédés industriels et les dessins et modèles (y compris les secrets commerciaux).</p> <p>La rubrique des autres services de recherche et développement (code 792) comprend les autres activités de développement de produits/procédés.</p>	
790	Services de recherche et de développement – fourniture de service de R & D personnalisés ou non
791	Services de recherche et de développement – vente des droits de propriété découlant de la R & D
792	Services de recherche et de développement – autres (essais et autres services de développement de processus)

<b>Autres services aux entreprises</b>	
<b>Services d'architecture et d'ingénierie</b>	
793	<b>Services d'architecture</b> Les services d'architecture comprennent les opérations liées à la conception des bâtiments.
794	<b>Services d'ingénierie</b> Les services d'ingénierie se réfèrent à la conception, le développement et à l'utilisation de machines, matériaux, instruments, structures, processus et systèmes. Les services de ce type impliquent la fourniture de dessins, plans et études relatifs à des projets d'ingénierie. Les techniques d'exploitation minière, sont exclues (incluses sous Traitement des déchets, services agricoles et miniers - services annexes aux industries extractives, et à l'extraction de pétrole et de gaz, code 888).
795	<b>Services scientifiques et techniques</b> La rubrique des services scientifiques et autres services techniques comprend la levée de plans, la cartographie, l'essai et la certification de produits ainsi que les services d'inspection technique.

<b>Autres services aux entreprises</b>	
<b>Service de traitement des déchets et de pollution</b>	
886	<p>Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération de matériaux</p> <p>Les services de traitement des déchets et de dépollution ont trait à la collecte et l'élimination des déchets, la dépollution, l'assainissement et autres services de protection de l'environnement.</p> <p>Sont également inclus des services environnementaux, tels que la production de compensations de l'émission de carbone ou le piégeage du carbone, qui ne sont pas classés dans une catégorie plus spécifique.</p>
887	<p>Traitement des déchets, services agricole et miniers – services annexes à l'agriculture, sylviculture et pêche</p> <p>Les services liés à l'agriculture, à la sylviculture et à la pêche comprennent les services qui sont associés à l'agriculture, comme la fourniture de machines agricoles avec opérateur, la réalisation de récoltes, le traitement de cultures, l'action phytosanitaire, la prise en pension, la garde et l'élevage d'animaux. Les services afférents à la chasse, au piégeage, à la gestion et à l'exploitation forestières et à la pêche sont également inclus ici, de même que les services vétérinaires.</p>
888	<p>Traitement des déchets, services agricole et miniers – services annexes aux industries extractives, et à l'extraction de pétrole et de gaz</p> <p>Les services liés aux industries extractives comprennent les services miniers fournis sur les sites d'exploitation de pétrole ou de gaz, y compris les services de forage, de montage, de réparation et de démontage de derricks et les services de tubage et de cimentage des puits de pétrole ou de gaz. Les services liés à la prospection et à l'exploration minière, ainsi que les techniques d'exploitation minière et la réalisation des relevés géologiques, sont également inclus ici.</p>

<b>Autres services aux entreprises</b>	
<b>Services professionnels et de conseil en gestion</b>	
194	<p>Publicité, études de marchés et sondages d'opinion</p> <p>Publicité, étude de marché et sondage d'opinion couvre la conception, la création et la commercialisation d'annonces publicitaires par les agences de publicité; le placement d'annonces auprès des médias, notamment l'achat et la vente d'espaces publicitaires; les services d'exposition fournis par les foires commerciales; la promotion de produits à l'étranger; l'étude de marché; le télémarketing et le sondage d'opinion sur divers sujets.</p>
891	<p>Services juridiques</p> <p>Les services juridiques concernent les services de conseil juridique et de représentation dans toute procédure juridique, judiciaire ou réglementaire; les services de rédaction de documents et instruments juridiques, les services de consultation en matière d'actes authentiques et les services de consignation et de règlement.</p>
892	<p>Services comptables, de tenue de livres de comptes et d'audits ; services de conseil fiscal</p> <p>Les services de comptabilité, de vérification des comptes, de tenue des livres et de conseil en fiscalité couvrent l'enregistrement des transactions commerciales des entreprises et autres; les services d'examen des registres comptables et des états financiers; les services de planification des déclarations fiscales, de consultation fiscale et de préparation des documents fiscaux.</p>
893	<p>Services de conseil en gestion et de relations publiques</p> <p>Les services de conseil aux entreprises et de conseil en gestion, services de relations publiques couvrent les services de conseil et d'assistance opérationnelle aux entreprises concernant leur politique et leur stratégie, de même que la planification générale, la structure et le contrôle d'une organisation.</p> <p>Sont inclus les frais de gestion, le contrôle de la gestion et le conseil en matière de gestion commerciale, de gestion des ressources humaines, d'organisation de la production et de gestion de projet ainsi que les services opérationnels et de conseil concernant l'amélioration de l'image de marque des entreprises et de leurs relations avec les institutions et le grand public.</p>



<b>Autres services aux entreprises</b>	
<b>Divers autres services fournis aux entreprises</b>	
170	<p><b>Services liés au commerce</b></p> <p>La rubrique des services liés au commerce couvre les commissions sur les transactions de biens et services payables aux négociants, courtiers en produits, distributeurs, commissaires-priseurs et commissionnaires</p> <p>Sont exclus des Services liés au commerce les droits de franchisage (inclus sous Services de licence pour l'utilisation de produits de la recherche et développement, code 220), le courtage en services financiers (inclus sous Services financiers, code 130), le courtage en assurance (inclus sous Services auxiliaires de l'assurance) et les frais liés au transport tels que les commissions d'agence (inclus sous Transports).</p>
270	<p><b>Services de leasing opérationnel</b></p> <p>Il s'agit de l'activité consistant à louer des actifs produits dans le cadre d'arrangements qui permettent au preneur d'utiliser un bien corporel mais n'impliquent pas le transfert au preneur des risques et avantages inhérents à la propriété. Le leasing opérationnel peut également s'appliquer à des biens tels que des bâtiments ou des équipements. Les services de leasing opérationnel couvrent la location et l'affrètement, sans équipage, de navires, d'aéronefs et de matériel de transport. Sont également inclus les paiements relatifs à la location simple d'autres types de matériel, sans opérateur, notamment d'ordinateurs et d'équipements de télécommunication.</p> <p>Les paiements de licences pour l'utilisation d'actifs incorporels, tels que logiciels, propriété intellectuelle, etc. sont inclus sous des rubriques spécifiques (Redevances pour l'utilisation de la propriété intellectuelle – licences pour la reproduction et/ou distribution de logiciels informatiques, code 222) plutôt que sous Services de leasing opérationnel.</p> <p>La location de lignes ou de capacité de télécommunications est exclue des services de leasing opérationnel (incluse sous les services de télécommunications), de même que la location de navires et d'aéronefs avec équipage (incluse sous les services de transport) et les locations liées aux voyages à titre professionnel (incluses sous le code 203).</p>
898	<p><b>Services liés à l'emploi : services des agences et autres services de mise à disposition de ressources humaines</b></p>

<b>Autres services aux entreprises</b>	
Divers autres services fournis aux entreprises	
899	<p>Autres services non compris ailleurs</p> <p>Les autres services aux entreprises comprennent les services liés à la distribution d'eau, de vapeur, de gaz ou d'autres produits pétroliers et d'air conditionné, lorsque ceux-ci sont recensés séparément des services de transport ; les services de placement de personnel (code 898), de sécurité et d'enquête, la traduction et l'interprétation, les services photographiques, l'édition, le nettoyage de bâtiments et les services immobiliers.</p>

<b>Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs</b>	
231	<p>Services audiovisuels</p> <p>Ce poste comprend les services, et les commissions y afférentes, ayant trait à la production de films cinématographiques (films ou bandes vidéo), d'émissions de radio et de télévision (en direct ou enregistrées) et d'enregistrements musicaux.</p> <p>Sont inclus les locations de produits audiovisuels et connexes et l'accès aux chaînes de télévision cryptées (par exemple, les services de télévision par câble ou satellite), les produits audiovisuels produits en masse achetés ou vendus en vue d'une utilisation perpétuelle qui sont délivrés électroniquement (téléchargement), les cachets perçus par les artistes de spectacle (acteurs, musiciens, danseurs), auteurs, compositeurs, etc.</p> <p>Sont exclus les frais et les licences aux fins de la reproduction et/ou de la distribution des produits audiovisuels (inclus sous Redevances pour l'utilisation de la propriété intellectuelle – licences pour la reproduction et/ou distribution de produits audiovisuels, code 221)</p>
839	<p>Services de santé humaine</p> <p>Le poste des services de santé humaine comprend les services fournis à distance ou sur place notamment par des médecins, du personnel infirmier et paramédical ainsi que par des laboratoires et établissements similaires.</p> <p>Sont exclues toutes les dépenses liées à l'éducation et à la santé qui sont encourues par des voyageurs.</p>

<b>Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs</b>	
840	<p>Services de l'enseignement</p> <p>Ce poste comprend les services fournis entre résidents et non-résidents dans le domaine de l'éducation, tels que les cours par correspondance et l'enseignement dispensé par le biais de la télévision ou de l'Internet ainsi que par des enseignants, entre autres, directement dans les économies hôtes.</p>
841	<p>Services récréatifs</p> <p>Les services relatifs au patrimoine culturel et aux loisirs comprennent les services associés aux musées et autres activités culturelles, sportives, de jeu et de loisir, à l'exception de ceux impliquant des personnes en dehors de leur économie de résidence (inclus sous le poste des voyages).</p>
842	<p>Autres services personnels</p> <p>Les autres services personnels concernent les services sociaux, les services domestiques, etc..</p>

## 1.2 Revenus des investissements

<b>Revenus des investissements</b>	
305	<p>Revenus de location de biens immobiliers</p> <p>Le code 305 est à utiliser pour les revenus de location de biens immobiliers sis à l'étranger.</p> <p>Le code 305 est aussi à utiliser pour les dépenses de location de biens immobiliers sis au Luxembourg et appartenant à des non-résidents.</p> <p>Les dépenses de loyer à l'étranger dans le cadre d'un voyage de service relèvent du code 203.</p>
307	<p>Revenus des investissements directs étrangers – dividendes et revenus de participations dans des entreprises liées</p> <p>Ce poste reprend les bénéfices distribués aux investisseurs directs, propriétaires d'actions ou de parts, qui ont mis des fonds à la disposition de sociétés et les prélèvements par les propriétaires sur les bénéfices des quasi-sociétés (entreprises non constituées en sociétés, notamment les succursales).</p>

### 1.3 Transferts courants de capital

<b>Transferts courants de capital</b>	
393	<p>Transferts courants</p> <p>Dons, cadeaux, soutiens, subsides, rentes ou pensions alimentaires à l'exclusion des dons liés au financement d'investissements (code 396)</p> <p>Gains ou mises sur paris et jeux de hasard</p> <p>Cotisations ou subventions ordinaires à des organismes scientifiques, culturels, artistiques ou sportifs ainsi qu'à toute association représentative, professionnelle ou syndicale</p> <p>Dédits, indemnités et garanties consécutifs à la résiliation, rupture, inexécution ou mauvaise exécution de tous contrats se rapportant au commerce, à l'industrie ou à des prestations de services commerciaux et financiers</p> <p>Impôts (à l'exclusion de la TVA), droits de douane ou amendes</p>
396	<p>Transferts de capital – dons liés au financement d'investissements</p> <p>Dons effectués ou reçus par des résidents du secteur privé liés à l'acquisition ou la mise à disposition de biens immeubles, ou ayant pour objet l'aide à l'investissement.</p>
397	<p>Acquisitions ou cessions d'actifs fixes non financiers incorporels</p> <p>Les actifs non financiers non produits consistent en a) ressources naturelles, b) contrats, baux et permis, et c) actifs de commercialisation (noms de produits, marques) et clientèle.</p> <p>Seuls l'achat et la vente de tels actifs, mais non leur utilisation, sont enregistrés dans cette rubrique.</p>